

# Relevé d'Informations et de Décisions

du Conseil d'Administration de l'AEN séance du 14 novembre 08

## **Cotisation annuelle à l'AEN**

Le Conseil d'Administration rappelle que la cotisation annuelle volontaire à l'AEN permet à la Source de financer des investissements qui en moyenne chaque année atteignent 40 000 €

*Pour assurer une solidarité entre les familles, il a été décidé que la participation serait modulée différemment : désormais les montants ne sont plus dépendants d'un niveau de scolarité donné.*

*La grille s'établit comme suit pour l'année 2008/2009 en laissant chacun libre de choisir le niveau du montant [1] :*

**Montant A 90 €**

**Montant B 120 €**

**Montant C 140 €**

**Montant D montant supérieur au choix**

*[1] les montants sont restés fixes de 1996 à 2007*